



Synthèse de la journée d'information et d'échanges

« Eau & agriculture : quelques bonnes pratiques pour protéger la ressource en eau »

11/10/2012

> Matinée d'échanges sur les captages Grenelle en Adour-Garonne

> Après-midi technique sur les bonnes pratiques agricoles pour préserver la ressource en eau

Protéger la ressource en eau, menacée par les pollutions diffuses (nitrates et produits phytosanitaires) est aujourd'hui une priorité nationale en matière de préservation de l'environnement et de santé publique. Les captages Grenelle illustrent ces enjeux : de nombreux acteurs sont concernés par ces démarches, et afin de reconquérir une bonne qualité de l'eau nous défendons l'usage de bonnes pratiques auprès de tous.

Pour participer à cet effort collectif, les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) se mobilisent et sont présentes dans les comités de pilotage (Copil) des captages Grenelle en Adour Garonne. Après une journée de formation en 2011¹, la journée du 11 octobre 2012 portait sur « Eau et agriculture : quelques bonnes pratiques pour protéger la ressource en eau » (*ANNEXE 1*). La matinée fut consacrée à un temps de retours et d'échanges entre, notamment, les représentants des APNE et des bio (réseaux de producteurs en agriculture biologique) dans les Copil des captages grenelle, et l'agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) et services de l'État (DREAL et DRAAF Midi-Pyrénées). L'après-midi, a permis de présenter des exemples concrets de bonnes pratiques agricoles pour protéger la ressource en eau .

Prioritairement destinée aux APNE afin de renforcer leur capacité d'intervention au sein des Copil, cette journée était également ouverte aux groupements d'Agriculture Biologique, associations de consommateurs, animateurs des Copil, collectivités, chambres d'agriculture, services de l'Etat... et plus largement à toute structure concernée par les démarches « Captages Grenelle » sur le bassin Adour-Garonne.

Cette synthèse reprend les échanges et vient compléter les interventions faites lors de cette journée.

¹ Journée « Protection des captages d'eau potables : comment les associations peuvent-elles agir? », 12/10/2011, organisation et animation FNE Midi-Pyrénées / Adour-Garonne.

SIGLES utilisés dans ce document

AAC : Aire d'Alimentation d'un Captage	FNE : France Nature Environnement
AB : Agriculture Biologique	FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
AEAG : Agence d l'Eau Adour-Garonne	MAEt : Mesure Agro-Environnementale territorialisée
APNE : Association(s) de Protection de la Nature et de l'Environnement	PAT : Plan d'Actions Territorial
ARS : Agence Régionale de Santé	PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal
CG : Conseil Général	SAU : Surface Agricole Utile
Copil : Comité de pilotage	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DDT : Direction Départementale des Territoires	ZNA : Zone Non-Agricole
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt	ZSCE : Zone Soumise à Contrainte Environnementale
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	

A – Matinée d'échanges sur les captages Grenelle en Adour-Garonne

(Toulouse, Maison de l'environnement)

En 2011, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) a constaté l'absence des APNE dans de nombreux Copil de captages Grenelle. Or, elles y jouent un rôle très important, notamment lors de l'élaboration des plans d'actions territoriaux : point de vue de la société civile, ouverture des échanges et ambition des actions. L'AEAG a fait part de sa volonté de faciliter l'intégration des APNE dans les Copil. Pour cela, FNE Midi-Pyrénées a organisé le mercredi 12 octobre 2011 une formation intitulée « Protection des captages d'eau potable : comment les associations peuvent-elles agir ? » (ANNEXE 2). Aujourd'hui, une douzaine d'APNE sont représentées ou en cours de demande de représentation dans une partie des Copil des captages Grenelle du bassin Adour-Garonne (ANNEXE 3).

L'agence de l'eau a souhaité avoir un retour de ces représentants. Des entretiens ont été menés auprès des représentants APNE et bio, à partir d'un questionnaire commun (ANNEXE 4). Les retours collectés ont servi de base aux échanges de la matinée. Voici, ci-après, une synthèse de ces échanges.

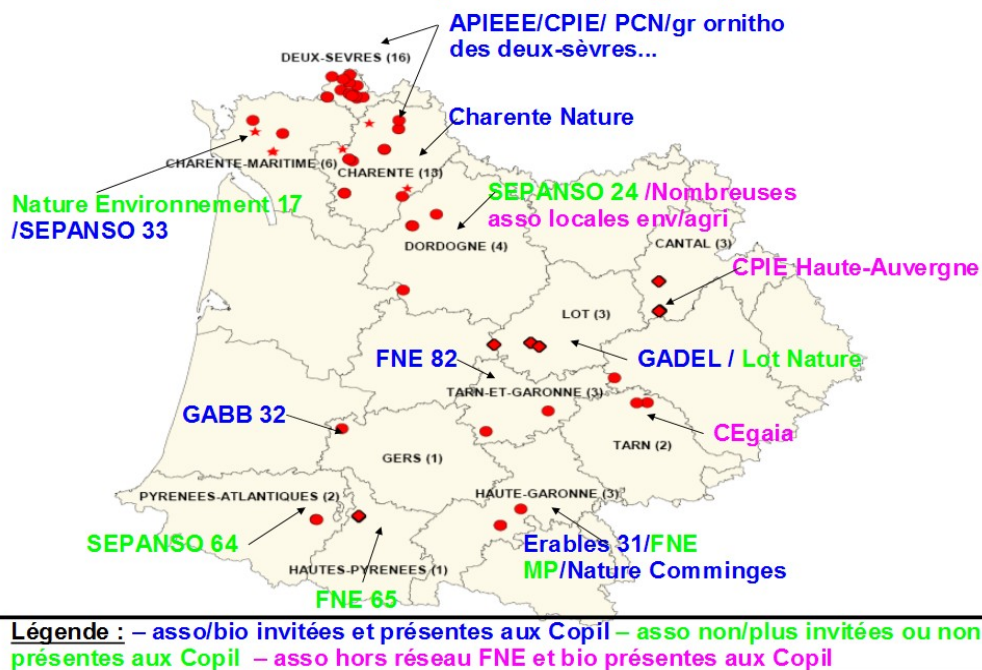
Liste des personnes présentes :

Sabine Martin (FNE 82), Christophe Xerri (ARPE), Françoise Blandel (UPNET), Hélène Dominguez (FRAB MP), Laurent Verdier (AEAG), Christelle Droguet (chambre d'agriculture 65), Aurore Carlot (FNE MP/AG), Elisabeth Arnould (SEPANSO Gironde), Hélène Udo (réseau eau FNE), Sabine Bonnot (GABB 32), Jacques Brie (Charente Nature), Anthony Rigal (Erables 31), Ludivine Tatieu-Bilhere (Erables 31), Didier Nougé (FNE 65), Sandrine Miot (DREAL MP), Isabelle Ribot (ADASEA Lot), Géraldine Chadirat (DRAAF MP).



Matinée d'échanges sur les captages Grenelle d'Adour-Garonne - 11/10/2012

APNE et bio dans les Copil des captages prioritaires AG



Carte des APNE et des groupements d'agriculteurs biologiques présents dans les Copil des captages Grenelle en Adour-Garonne

> Retours généraux sur les démarches captages Grenelle en Adour-Garonne

Où en est-on 1 an après ?

ETAT D'AVANCEMENT DES ETAPES

- Étapes **délimitation AAC** et **identification des pressions** correctement effectuées
- Étapes **choix des mesures du plan d'actions** et **lancement des mesures** posent problème :
 - recours au ZSCE très faible
 - retard constaté par rapport au planning prévisionnel pour quasi tous les captages
 - plans d'actions peu ambitieux (AB peu mise en avant)
 - indicateur de résultat (taux de contractualisation de MAEt) peu représentatif des efforts car nombre cache ambition

11/10/2012 FNE Midi-Pyrénées

7

> 66 Captages prioritaires sur le bassin AG :

- 57 captages dits « grenelle », dont 51 pour lesquels les démarches sont entamées. 45 d'entre eux sont inclus dans un PAT validé par AEAG (donc pour lesquels il existe un Copil), tous les autres sont en cours du diagnostic des pressions polluantes ou d'élaboration du plan d'actions. On observe une grande disparité entre ces captages;
- 9 captages stratégiques (AAC en cours de délimitation, pas encore de Copil).

> Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) :

Peu de ZSCE pour le moment ce qui est normal (décision institutionnelle) car sur les démarches lancées (PAT, programme Re-sources) ont privilégié d'abord le volontariat. De plus le but est de lancer une dynamique locale en priorité. Si on n'observe pas d'implication, de motivation des acteurs et d'évolution de pratiques et de qualité de l'eau, on envisagera un classement en ZSCE. Actuellement une dizaine de captages seraient concernés par ce dispositif en Adour-Garonne

Le dispositif des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) de protection est issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Dans le cadre d'une politique globale de reconquête de la qualité de la ressource, cet outil vient en complément du dispositif des périmètres de protection, afin de lutter contre les pollutions diffuses.

La désignation en ZSCE justifie la mise en œuvre d'une action spécifique de nature réglementaire, concernant notamment l'activité agricole ou l'espace dans lequel elle s'inscrit.

Textes réglementaires liés :

- [Décret n°2007-882 du 14 mai 2007](#) relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) et modifiant le code rural
- [Circulaire du 30 mai 2008](#)

> Les grandes dates à retenir :

- 2014 : révision de la Politique Agricole Commune et des programmes de financements Européens FEADER, donc MAEt actuelles valables jusqu'en 2013. Pour le moment on est dans l'incertitude pour la suite mais possible continuité des programmes pour 2014.
- 2015 : Directive Cadre européenne sur l'Eau (objectif de bon état des eaux en 2015) ET Grenelle de l'environnement (exigence de moyen : mise en place de plans d'actions en d'ici 2015 pour les captages grenelle) → En 2015 il faudra prouver que l'on a mis en place tous les moyens nécessaires pour qu'il y ait une amélioration de la qualité de l'eau.

> Indicateurs et objectifs de résultats :

- Indicateurs de l'implication des acteurs dans la concertation et la mise en œuvre du plan d'actions : participation,

souscription de MAEt, etc ;

- Indicateurs techniques tel que l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement , pour évaluer la réduction de l'utilisation de pesticides).

Cependant ces indicateurs ont des limites connues, en effet un grand nombre de MAEt peu ambitieuses peuvent fortement souscrites (forte participation au plan d'actions mais faible résultat sur la reconquête de la qualité de l'eau). D'autre part, l'IFT ne traduit pas la toxicité des molécules utilisées, et lors de l'allongement des rotations il arrive que l'IFT augmente par rapport à l'IFT en monoculture de maïs...

Dans tous les cas il est important, pour que cela fonctionne, que les positions et contraintes de chacun soient respectées. L'objectif est de faire évoluer les pratiques et systèmes durablement, même si cela doit prendre 5 ans au lieu de 1 an. Pour un agriculteur, changer de pratiques et encore plus de système c'est comme changer de métier. De plus, l'agriculteur peut avoir 1 ha ou toute ses parcelles dans l'AAC : cela n'engage pas la même implication. Attention également à ne pas faire du « copier-coller » et d'essaimer partout ce qui marche à un endroit car ce qui compte avant tout c'est l'appropriation par les locaux. Il ne s'agit pas d'imposer quelques mesures mais de permettre aux acteurs locaux, notamment agricoles, de se poser des questions et d'être accompagnés.

Où en est-on 1 an après ?

EXPRESSION / POSITION DES ACTEURS

- Les APNE/bio peuvent s'exprimer mais se sentent parfois décrédibilisés
 - APNE/bio plutôt satisfaites du travail des bureaux d'études et de l'AEAG (implication, mesures jugées novatrices et ambitieuses, financements conséquents)
 - Problème avec discours des Chambres d'agriculture, des agriculteurs et parfois de l'ARS (cas de Estang 32)
 - Manque de soutien des autres acteurs (CG, DDT...) devant les agriculteurs, même si d'accord en off
- APNE et bio se retrouvent souvent seuls à défendre des propositions ambitieuses face aux acteurs réticents

11/10/2012 FNE Midi-Pyrénées

8

> **Les plans d'actions** sont prévus sur 5 ans mais sont évolutifs donc il est intéressant que les APNE et les bio soient présents sur le long terme dans la concertation locale. Un bilan est fait tous les ans avec re-discussion des mesures.

> **Évolution des pratiques / projets / partenariat / positions :**

- Toutes les Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées travaillent aujourd'hui sur un projet de rotation sur maïs dont la plateforme est située à Purpan.
- Discussion avec les coopératives pour intégrer les problématiques EAU dans les filières, car cela amène des contraintes sur les filières (utilisation d'intrants, irrigation, rendements...).
- Existence de séminaires d'échanges sur ces démarches captages grenelle (ex : [séminaire ONEMA - GIS GC HP2E, 2011](#))
- S'investir dans Ecophyto 2018 en région (ex : [en Midi-Pyrénées](#), 7 groupes techniques correspondant à 7 actions prioritaires).
- L'animatrice du volet agricole du captage grenelle d'Oursbelille (65) note l'évolution du point de vue des élus de la Chambre d'agriculture ces 4 dernières années, les problématiques « eau & agriculture ».
- Rachat des terres agricoles pour bail environnemental : à regarder au cas par cas et en fonction des productions locales (ex : vignoble Cahors Parnac).
- Une étude juridique sur les contrats possibles entre collectivités et agriculteurs, à l'initiative de l'AEAG, sortira bientôt.

Où en est-on 1 an après ?

REMARQUES / QUESTIONS / RECOMMANDATIONS

- Réunions décousues dans le temps, suivi difficile car manque de clés techniques pour les APNE, besoin des doc en amont
- Manque de contact terrain avec les acteurs visés par les plans d'actions
- Importance du choix de l'animateur (structure porteuse animation et personne compétente)
- Animation par chambres d'agriculture : juges et parties, cela nuit à la démarche. Quand animation par une autre structure les échanges semblent plus ouverts et les démarches semblent mieux se dérouler
- Dossier de subvention refait chaque année alors que le global est acté pour 5 ans : pourquoi ne pas faire un dossier pour les 5 ans et un rapport annuel des actions ?

11/10/2012 APNE Midi-Pyrénées 9

Où en est-on 1 an après ?

REMARQUES / RECOMMANDATIONS des APNE (suite)

- Manque de lien entre volet agricole et non-agricole (pas d'invitation et d'info entre les 2 groupes)
- Réelles réticences face aux changements ambitieux de pratiques et de systèmes or on n'y arrivera pas sans
- Importance de connaître et maîtriser le PDRH : comment informer les différents acteurs ?
- Non invitation des APNE et bio au Copil : Pourquoi ne sont-ils pas automatiquement invités ? Quoi faire compte-tenu de l'avancement des démarches ?
- Réflexions et mesures sur de trop petits territoires, grosses dépenses pour des mesures peu ambitieuses (et donc des résultats peu convaincants ?)

11/10/2012 APNE Midi-Pyrénées 10

> Copil et volets agricole / non-agricole :

La mise en place de 2 groupes techniques distincts (agricole : non-agricole) n'est pas automatique. Cela dépend des problématiques et de la situation du territoire (zone agricole majeure donc volet non-agricole peu développé ou captage urbain donc volet agricole peu développé, etc.). Mais le Copil est au dessous de ces groupes techniques donc les 2 volets y sont normalement abordés : il discute et juge la totalité du plan d'actions.

Volet non-agricole : le zéro phyto n'est pas simple non plus à atteindre car problème d'acceptabilité des habitants (notamment pour les cimetières) et demande plus de main d'œuvre et de matériel (dimension financière). Pour les petites communes des choses simples peuvent être mises en place : surveillance des stocks de produits phytosanitaires et conditions de stockage, formation certiphyto des agents « espaces verts », communication auprès des administrés... La sensibilisation des habitants est une étape clé du processus « zéro phyto dans ma commune », un des freins les plus tenaces étant les problèmes acceptabilité et de changement de regard (« *les mauvaises herbes salissent le cimetière ou les trottoirs* »).

Il existe des chartes régionales pour volet ZNA : charte Terre Saine en PoitouCharentes, Charte FREDEC en Midi-Pyrénées, rien en Aquitaine.

> MAEt / mesures PDRH :

On note une demande de la part des représentants APNE et bio mais également des animateurs des plans d'actions territoriaux (PAT), d'en savoir plus sur le [Programme de Développement Rural et Hexagonal](#) (PDRH) et la déclinaison régionale. Le but étant de pouvoir faciliter l'appropriation de cet outil par les acteurs de l'eau et les animateurs afin de faciliter l'établissement du meilleur plan d'actions possible en connaissance de cause.

=> besoin de formation.

Existe un tableau synthétique des mesures du PDRH co-financées par l'AEAG.

> Retours sur les captages Grenelle par départements (les échanges ont concerné principalement les captages de Midi-Pyrénées)

Captages de Haute-Garonne

- Animation : **Capblanc 1 et 2** = syndicat des eaux pour les 2 volets; **La Bourdasse** = Chambre d'agriculture pour volet agricole et mairie pour volet non-agricole
 - Surtout maïsiculture
 - Agriculteurs peu ouverts à la discussion et au changement pourtant marge de progression importante
 - Le plan d'action est peu ambitieux, financement de mesures agricoles qui devraient déjà être la norme : rencontres / diagnostics individuels, visites de fermes bio pour les scolaires, travail sur la gestion de l'irrigation et l'emploi des phytosanitaires moins nocifs, bio peu mis en avant malgré présence d'Erables 31 au Copil
 - CG connaît bien les acteurs et soutient et participe aux diagnostics individuels d'exploitation → bonne aide
- 11/10/2012 FNE Midi-Pyrénées 12

> Captages Haute-Garonne :

Le conseil Général 31 a une posture spéciale car possède une cellule agricole.

Sur ces captages on ne trouve pas que du maïs mais aussi de l'arboriculture et de la polyculture-élevage.

Le captage Capblanc possède une dynamique territoriale plus facile que pour sur lui de la Bourdasse. Sur les 2 captages, l'eau brute est diluée avec une eau moins polluée afin de pouvoir produire de l'eau potable. dilution pollution pour pouvoir produire eau potable. L'AEAG reconnaît que le plan d'actions est peu ambitieux mais on part de loin. Il existe une filière « chanvre » avec une usine de trituration sur le territoire, ce qui est intéressant car c'est une culture bas-intrants. Mais les agriculteurs locaux ont eu des problèmes avec la coopérative et des soucis de rémunération sur le chanvre donc sont réticents à aller dans cette voie.

L'AEAG a signé un partenariat avec cette coopérative dans le but de maintenir et développer cette filière bas-intrants : « *La coopérative Euralis depuis 2011 pour développer et soutenir des actions en faveur de la protection de la ressource en eau. Cette coopérative a développé une filière locale de valorisation du chanvre, en créant une usine de défibrage à Cazères (31) située sur une aire d'alimentation de captage "Grenelle". La fibre est utilisée dans des matériaux de construction isolants thermiques et phoniques. L'approvisionnement de cette usine est aujourd'hui compromis, la culture du chanvre étant moins attractive que le tournesol et le mats. La Coopérative cherche donc à recruter et maintenir des producteurs de chanvre. Elle s'est adressée à l'Agence en proposant de localiser la culture de chanvre sur les zones à enjeux, notamment les captages pour l'alimentation en eau potable.* » (site AEAG - Publié le 17.02.2012).

Captage du Gers

- **Estang** : 290 ha / 14 agriculteurs. Problématique nitrates et pesticides
Animation volet agricole = coopérative Vivadour
Manque de volonté clair sur l'AB (aucune mesure mise en place). Forte implication du GABB 32 au Copil (a présenté la mesure Bioconv à la place de l'animatrice qui ne semblait pas connaître la mesure) + volonté du CG 32 pour le bio ont fait bouger les lignes MAIS problème avec le discours de l'ARS qui a démotivé les agriculteurs et mauvaise présentation des mesures par Vivadour (ne faire les efforts qu'en années 4 et 5)
Lancement du plan d'action en mars 2012, budget très conséquent = 1,4 M€ pour des mesures finalement peu ambitieuses et un taux de contractualisation de 100%
- 11/10/2012 FNE Midi-Pyrénées 13

> Captage Gers :

Un agriculteur a commencé à vouloir en savoir plus sur l'AB car présence du GABB 32 au Copil. La Chambre d'Agriculture est plutôt bloquante sur le sujet de la bio alors que le CG au contraire a une volonté affichée et pérenne sur l'AB.

L'animation portée par la coopérative Vivadour (grosse coopérative accès maïs), mais l'animateur est volontaire. Vivadour a été choisi pour l'animation car ils connaissent bien les agriculteurs et la zone. Ne pas oublier qu'il existe un cadre « captage Grenelle ».

La 2ème réunion du Copil a été travaillée avec le CG 32 et le GABB 32 afin de parler de la bio. Mais l'introduction faite par le représentant de l'ARS (aujourd'hui à la retraite) a cassé toute la dynamique qui était entrain de se mettre en place (fait d'une personne, non de la structure qu'elle représente). En conséquence il n'y aura pas de modification pérenne de pratiques pour le moment. De plus, l'évolution de la qualité de l'eau sera longue à évaluer car il s'agit d'une nappe profonde donc avec une grande inertie (quinzaine d'années).

Selon l'AEAG une partie du territoire de l'AAC va passer en ZSCE donc si les actions proposées ne rencontrent pas de motivation et de résultats d'ici 5 ans il pourra y avoir des mesures réglementairement imposées (à priori non rémunérées).

Point intéressant à proximité : création d'une supérette bio locale, seul point de vente directe sur le territoire. Donc l'acquisition de parcelles sur l'AAC avec bail environnemental est une carte à jouer.

AEAG finance une expérimentation sur une parcelle d'un agriculteur conventionnel de l'AAC d'Estang : 2 aller-retours en bio pour voir ce que cela donnerait s'il était en bio (rendement, salissure...).

Captages du Lot

- **Parnac** : problématique viticole / plan d'actions validé en oct 2011 (mobilisation APNE trop tardive pour suivi de ce captage)
- **Beyne-Douelle** : pas de suivi car problème de coordination entre le GADEL et son asso adhérente Lot Nature
- **Lenclois** : 2900 ha dont 40% de SAU/ 59 agriculteurs concernés DONT 29 sièges d'exploitation, problématique phyto et nitrates grandes cultures (présence élevages)
AB peu mise en avant alors que le territoire s'y prête (problématiques, types de productions, débouchés locaux, nombres d'exploitations et échanges parcellaires possibles...)
- Les APNE se posent des questions sur le choix de ces captages dans le Lot

11/10/2012 FNE Midi-Pyrénées

14

> Captages Lot :

Demander que toutes les molécules phytosanitaires utilisées sur le territoire soient suivies dans le cadre des analyses d'eau.

Captage des Hautes Pyrénées

- **Oursbelille**. Problématique nitrates (>50 mg/l) et phyto
Projet photovoltaïque porté par le syndicat d'eau potable sur une zone de 20 ha : FNE 65 et chambre d'agriculture contre, proposition conjointe de boisement à la place.
Suite à cela FNE 65 a rencontré des difficultés pour être invitée au Copil.

> Captage Hautes-Pyrénées :

AAC de 397 ha, dont 80% en SAU, et prédominance monoculture de maïs irrigué.

Depuis 2 ans on observe une diminution des pics de nitrates et une stabilité sous 50 mg/l. Le syndicat des eaux porte un projet photovoltaïque sur le périmètre rapproché du captage (actuellement prairie, avant-maïs) qu'il a en propriété. FNE 65 s'est positionné contre ce projet, préférant qu'un agriculteur bio soit installé avec un bail environnemental (cf. fiche BP 3). Mais les servitudes liées au PPR ne permettent pas une telle activité.

On observe une pollution ancienne à l'atrazine, qui perdure. Depuis 2011 pas d'autres molécules ont été

détectées à l'exception d'une, utilisée en viticulture (pollution ponctuelle).

C'est la Chambre d'agriculture 65 qui a obtenu l'animation sur ce captage, depuis septembre 2012. L'animatrice du volet agricole n'est pas contre la présence des APNE au Copil et dans le groupe technique agricole. Didier Nougé, qui suivait la démarche au départ pour FNE 65, insiste sur l'approche économique et l'entrée Sols et TCS (attention cependant les TCS peuvent accroître la dépendance aux herbicides).

Captages du Tarn-et-Garonne

3 captages très différents

- **Couron** : délimitation pas encore finie
- **Tordre** : prise d'eau dans un lac artificiel (alimentation ruissellement/drainage parcelles agricoles : problème phyto). Problème de remplissage du lac. Jouer sur des ripisylves efficaces?
- **Gimone** : Problème phyto et nitrates. Pression des maïsiculteurs mais plan d'actions ambitieux (lien avec plan Ecophyto : Ferme Dephy)

11/10/2012 FNE Midi-Pyrénées

16

> Captages de Tarn et Garonne :

- Couron : animation assurée par la chambre d'agriculture 82. Réunion du Copil d'ici 15 jours : il est prévu que Sabine Martin de FNE 82 soit invitée. Petit territoire en zone karstique, forte vulnérabilité aux pollutions.
- Gimone : animation par InVivo (1er groupe coopératif français). Gros territoire, difficultés à récupérer les informations (retard dans la démarche).
- Tordre : animation par la chambre d'agriculture 82. Se pose la question de fermer le captage. Etude en cours pour utiliser le lac pour l'irrigation. Existence de nombreux drains mais méconnaissance de leur utilisation. Problème de pollution ponctuelle due à une parcelle de maïs semence.

Captages de Charente

- **La Fosse Tidet (Re-sources)** Volet non agricole : Constat que jardiniers communaux continuaient d'utiliser des phyto près des ruisseaux --> élus n'ont pas réagi à la hauteur de l'enjeu. Volet agricole : Chambre et agriculteurs sont des freins à la démarche : dès qu'une mesure est un peu contraignante ils bloquent. Charente Nature a proposé la plantation de haies mais opposition. Lors dernier Copil : retour en arrière dans le domaine viticole (augmentation intrants observée) afin de répondre à la demande croissante en cognac.
- **La Davidie (Re-sources)** Mesures PAT plutôt ambitieuses et contraignantes pour les acteurs. Les agriculteurs posent des difficultés à s'engager. Coop pas très contente car vend moins de produits, fait tout pour rester proche des agriculteurs. Pour convaincre les agriculteurs on a fait appel aux arguments financiers (analyses de sol → pas besoin de nitrates durant 3 ans → moins d'achat).

11/10/2012 FNE Midi-Pyrénées

17

Captages de Charente-Maritime

- **Canal de l'Umina Sud-Charente et Coulanges-sur-Charente** : Représentant APNE pas invité. Situation catastrophique sur le département : 150 captages déjà fermés pour taux nitrates trop élevé. Préoccupations concernent davantage gestion quantitative que qualitative.
- **Château d'eau F et la Roche P (La Clisse), le Bouil de Chambon + F (Trizay) (Re-sources)** : même animation, problématiques similaires = pesticides et nitrates en région céréalière, mais pas même enjeu en terme surfaces. Agriculteurs réticents au changement + faible contractualisation. AB très mal perçue, manque un défenseur dans le Copil. Plan d'actions favorisant mesures curatives (construction usine de traitement en 2008/2009). Syndicat des eaux souhaite développer la maîtrise foncière.

11/10/2012 FNE Midi-Pyrénées

18

> Autres :

L'AEAG peut mettre à disposition des représentants APNE et bio les documents « diagnostic » et « plan d'actions » validés.

En SAVOIR +

- Agence de l'eau Adour-Garonne >> [Les captages pour l'eau potable : à protéger en priorité](#)
- DREAL Midi-Pyrénées >> [note « Protection des captages AEP prioritaires « Grenelle » en Midi-Pyrénées - adoption du dispositif régional d'évaluation des actions déjà engagées - »](#)

- Rapport interministériel, mai 2011 >> [Mise en place des programmes de protection des aires d'alimentation des captages pour l'eau potable](#)

B – Après-midi technique sur les bonnes pratiques agricoles pour préserver la ressource en eau

(Gers, Salle des fêtes Bézéril et ferme à Noilhan)

Le bassin Adour-Garonne est très concerné par les questions « eau & agriculture » de part son caractère fortement agricole (50% de la surface en SAU). Sur l'aspect qualitatif, nitrates et pesticides sont en cause pour 70% des masses d'eau superficielles risquant de ne pas atteindre le bon état chimique en 2015. 38% des masses d'eau souterraines n'atteindront pas le bon état en 2015 pour des problèmes de pesticides et 25% pour des problèmes de nitrates². De plus, l'agriculture intensive a fortement appauvri les sols et causé d'importants problèmes d'érosion (arrachage de haies, assèchement de zone humides,agrandissement de parcelles, monoculture...)³. Le surcoût de ces pollutions agricoles est évalué entre 1105 et 1675 M d'€/ an (ménages, collectivités territoriales, opérateurs de la pêche et du tourisme, Etat)⁴.

La résorption des pollutions diffuses est un des 3 objectifs prioritaires du SDAGE Adour Garonne 2010-2015. De plus le Grenelle de l'environnement a permis la mise en place d'objectifs ambitieux sur ce point :

- Plan Ecophyto 2018 : réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaire ;
- Objectif de 20% de SAU en bio d'ici 2020 ;
- Protection de plus de 507 captages prioritaires (aires d'alimentation des captages) via un diagnostic partagé et l'élaboration concertée puis la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour réduire la pression polluante sur les ressources en eu (2012/2015).On compte 57 captages grenelle sur le bassin Adour-Garonne.

Quelles bonnes pratiques les agriculteurs peuvent-ils mettre en place pour protéger les ressources en eau ? Voilà la question fil rouge de cette après-midi technique que le compte-rendu suivant vient résumé.

Liste des personnes présentes :

Sabine Martin (FNE 82), Françoise Blandel (UPNET), Hélène Dominguez (FRAB MP), Christelle Droguet (Chambre d'agriculture 65), Garcia Hélios (UFC Que choisir Lauragais), Aurore Carlot (FNE MP/AG), Elisabeth Arnaud (SEPANSO Gironde), Hélène Udo (réseau eau FNE), Sabine Bonnot (GABB 32), Michèle Marcet (DDT 31), Soizic Jean-Baptiste (GABB 32), Pierre Fromenteze (DDT 31/SEEF), Anthomy Rigal (Érables 31), David Dellas (Arbre et Paysage 32), Isabelle Ribot (ADASEA Lot), Jack De Lozzo (exploitant agricole), Christian Daignan (Maire de Bézéril, exploitant agricole).

> Quelques exemples de bonnes pratiques pour protéger la ressource en eau

Intervenante : Aurore CARLOT, chargée de mission eau FNE Midi-Pyrénées et animatrice du collectif FNE Adour-Garonne)

Retrouvez les exemples de bonnes pratiques, présentés lors de cette intervention, sur le site www.fne-midipvrenees.fr, thématique EAU, onglet "valorisation des Bonnes Pratiques de gestion de l'eau" (recueil « 20 bonnes pratiques de gestion de l'eau du bassin Adour-Garonne » et

² Données AEAG, 2012.

³ INRA & Ifen, Étude sur l'érosion hydrique des sols en France, 2002.

⁴ CGDD, « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », Études & documents n°52, sept 2011.

courts-métrages) .

- [Bonne Pratique 2](#) : Boiser les zones de captage d'eau potable - *par le Syndicat d'Eau de Lezay (Deux-Sèvres, Poitou-Charentes)*
- [Bonne Pratique 8](#) : Le BRF, un outil d'autosuffisance du sol - *par Jacky Dupéty, agriculteur listais (Lot, Midi-Pyrénées) + [VIDEO](#)*
- [Bonne Pratique 9](#) : Agroforesterie : produire et protéger - *par Jack Delozzo, agriculteur gersois (Gers, Midi-Pyrénées) + [VIDEO](#)*
- [Bonne Pratique 12](#) : Irriguer moins pour produire mieux - *par Guy Darrivière, agriculteur béarnais (Pyrénées-Atlantiques, Aquitaine) + [VIDEO](#)*
- [Bonne Pratique 20](#) : Rapprocher 2 mondes, l'espace agricole et l'espace rivière : le PAT Amont du Cône - *par le Syndicat Mixte du bassin versant du Viaur (Aveyron & Tana Midi-Pyrénées) + [VIDEO](#)*

> BIO & EAU : enjeux et perspectives

Intervenante : Sabine Bonnot, Présidente du GABB 32, administratrice de la FRAB Midi-Pyrénées

• Réseaux de producteurs bio: exemple du GABB 32

Le GABB 32 travaille à la mise en place d'une dynamique collective au sein de son réseau pour permettre les échanges entre agriculteurs, par forcément via les techniciens. Le réseau développe également le transfert de pratiques auprès des agriculteurs conventionnels (journées de rencontres et d'échanges, réseau de fermes témoins) et entretien des liens avec la recherche (GRAB, ITAB). Enfin, il sensibilise le grand public sur les enjeux liés à l'alimentation, l'environnement, l'énergie, la santé, le changement climatique via des soirées débats, des visites d'exploitation, des interventions en milieu scolaire, un bulletin d'information trimestriel, etc.

• Agriculture biologique : situation actuelle en France

- Production tirée par la demande sociétale mais encore beaucoup d'importations en France.
- Autriche : 20% SAU en bio + 20% SAU en agriculture intégrée = 40% SAU en agriculture bas-intrants! France : 4 % SAU en bio et ?% en agriculture intégrée...
- Midi-Pyrénées est la 1^{ère} région bio de France en terme de SAU.
Ariège = environ 10% SAU et producteurs en bio
Gers = environ 8% de producteurs en bio (collecte céréale bio - 10% dans le Gers)
- Les conversions bio sont pérennes (rares sont ceux qui reviennent en arrière).
- Recensement agricole 2010 : potentialité de doubler le nombre de producteurs bio, sur la base des exploitants qui ont déclaré vouloir se convertir.
- Volonté politique de soutien à la bio des collectivités territoriales (ex : Conseil Général du Gers) est un levier à ne pas négliger.
- Un des enjeux en Midi-Pyrénées est la perte de sièges d'exploitation : fort taux de départs à la retraite mais faible taux d'installation au profit de l'agrandissement des exploitations. C'est pourquoi l'enjeu « rachat de terre + bail environnemental » est une carte importante à jouer sur les AAC.
- MAEt conversion bio = 200 €/ha/an sur 5 ans, ensuite l'exploitant bénéficie de l'aide « maintien bio » = 100 €/ha/an ... sur une durée indéterminée. Les bio s'en sortent en général

mieux car ne sont pas dépendants des intrants.

• Eau & agriculture biologique (et santé)

Au niveau national (FNAB) un salarié est dédié à la problématique EAU depuis quelques années, en région midi-Pyrénées la FRAB y travaille depuis 2 ans.

- Abandon de captage en France (étude DGS, 2012) : 4 811 captages abandonnés entre 1998 et 2008 en France, dont 41 % l'ont été en raison de la mauvaise qualité de l'eau. Agriculture est responsable de 69% des cas relevés dont 60% à cause des pesticides en → il faut traiter le problème « à la source » (Onema) : les agriculteurs doivent aussi être des producteurs d'eau potable !

- Coût des principales pollutions agricoles de l'eau → [étude CGDD, septembre 2011](#):

> Coûts de potabilisation dus à l'agriculture conventionnelle sur des parcelles situées dans les AAC se situent dans une fourchette de 800 à 2400€/ha/an.

> Coût complet du traitement annuel des excédents d'agriculture et d'élevage dissous dans l'eau serait supérieur à 54 milliards d'euros /an, à mettre en balance avec les 5 milliards d'euros /an de chiffre d'affaire provenant des ventes de pesticides et d'engrais de synthèse en France (UIPP et UNIFA).

- Santé :

> Etude Séralini sur les OGM (2012) : elle montre aussi les effets du glyphosate sur les rats et cela n'a pas été mis en avant comme il se doit !!!

> La lien entre la maladie de Parkinson et les pesticides a été officiellement reconnu via le Décret n° 2012-665 du 4 mai 2012, révisant et complétant les tableaux des maladies professionnelles en agriculture annexés au livre VII du code rural et de la pêche maritime

> Enjeux santé publique et alimentation : aujourd'hui on découvre un cancer à 1000 personnes/jour (taux de mortalité de 45% sur 5 ans), celui des voies digestives est le premier cancer depuis 2007 (emballement pathologique).

> Visite de l'exploitation de Jack De Lozzo (Noilhan, Gers)

Intervenants : Jack De Lozzo, exploitant agricole et David Dellas , conseiller technique, Arbre et Paysage 32

Grandes cultures, bovins viande, agroforesterie, agriculture biologique.

Située sur la commune de Noilhan, à la frontière du Gers et des Hautes-Pyrénées, l'exploitation de Jack De Lozzo est constituée de 85 ha sur lesquels sont cultivées des grandes cultures et des prairies. Dans le but de favoriser l'installation d'une importante biodiversité, certaines parcelles ont été implantées en agroforesterie.

Récemment, Jack à entamé une conversion de son exploitation en agriculture biologique et a acheté un troupeau de Limousines dans le but d'installer son fils Kévin. Il expérimente et échange avec ses pairs en particulier sur les couverts végétaux et semis directs. Son exploitation fait partie du réseau de fermes témoins de FRAB Midi-Pyrénées.

+ d'infos sur l'exploitation de Jack De Lozzo :

- FICHE ferme témoin de la FRAB Midi-Pyrénées : [Jack et Kévin DE LOZZO](#)
- FICHE bonne pratique « [Agroforesterie : produire et protéger](#) » et de FNE Midi-Pyrénées / Adour-Garonne



Visite commentée de l'exploitation de Jack De Lozzo - 11/10/2012

EN SAVOIR +

- FNE Midi-Pyrénées et FNE Adour-Garonne : www.fne-midipyrenees.fr
- FRAB Midi-Pyrénées : www.biomidipyrenees.org
- GABB Gers : www.gabb32.org
- Arbre et Paysage Gers : www.arbre-et-paysage32.com



Sous l'impulsion de FNE midi-Pyrénées, les 6 fédérations régionales de France Nature Environnement situées sur les bassins Adour - FNE Midi-Pyrénées, SEPANSO⁵ (Aquitaine), PCN⁶ (Poitou-Charentes), LNE⁷ (Limousin), FRANE⁸ (Auvergne) et LRNE⁹ (Languedoc-Roussillon) - se sont regroupées au sein du collectif FNE Adour-Garonne, afin de renforcer la cohérence de leur actions dans le domaine de l'eau. L'objet général du collectif est de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques de l'eau en Adour-Garonne. Pour y parvenir, FNE Adour-Garonne combine concertation et contestation, ouverture et vigilance.



Basée à Toulouse, FNE Midi-Pyrénées, membre du mouvement France Nature Environnement, est la fédération régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) en Midi-Pyrénées. Créée en 1974 et agréée au titre de la protection de l'environnement en 1979, FNE Midi-Pyrénées fédère plus de 160 associations locales.

CONTACT :

Aurore CARLOT

Chargée de mission Eau et Animatrice du collectif FNE Adour-Garonne

FNE Midi-Pyrénées

14 rue de Tivoli - 31 068 Toulouse Cedex

tel : 05 34 31 97 47

email : a.carlot@fne-midipyrenees.fr

web : www.fne-midipyrenees.fr

5 Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

6 Poitou-Charentes Nature

7 Limousin Nature Environnement

8 Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement

9 Languedoc-Roussillon Nature Environnement

ANNEXES

Annexe 1 : Invitation à la journée du 11 octobre 2012, "Eau et agriculture : quelques bonnes pratiques pour protéger la ressource en eau".

Annexe 2 : Invitation à la journée du 12 octobre 2011, "Protection des captages d'eau potable : comment les associations peuvent-elles agir ?"

Annexe 3 : Liste des représentants APNE (membres de FNE) et de l'agriculture biologique dans les Copil des captages Grenelle Adour-Garonne, au 11/10/2012.

Annexe 4 : Questionnaire pour enquête auprès des représentants dans les Copil.

Annexe 1 : Invitation à la journée du 11 octobre 2012, "Eau et agriculture : quelques bonnes pratiques pour protéger la ressource en eau".

FNE Midi-Pyrénées,
en collaboration avec le collectif FNE Adour-Garonne*,
vous invite à une journée technique

Toulouse, jeudi 11 octobre 2012
de 9h00 à 18h

Maison de l'environnement,
14 rue de Tivoli, Toulouse

Avec le soutien de :  

**Eau et agriculture :
quelques bonnes pratiques
pour protéger
la ressource en eau**

Merci de bien vouloir confirmer votre
présence **avant le 5 octobre**
auprès d'Aurore CARLOT :
a.carlot@fne-midi-pyrenees.fr / 05 34 31 97 47



Programme prévisionnel :

- 9h00 **Accueil à la Maison de l'environnement, Toulouse**
- 09h30 **Temps d'échange** sur la base des retours de l'enquête auprès des représentants des APNE (et des bio) dans les COPILS des captages prioritaires Grenelle (Présence de Laurent Verdié, Agence de l'eau Adour-Garonne)
- 11h30 **Repas à la charge du participant** . Pour plus de convivialité, chacun est invité à amener un plat à partager.
- 13h45 **Accueil à la Salle des fêtes de Bézéril (32)** et introduction, par Aurore Carlot, chargée de mission eau FNE Midi-Pyrénées et animatrice du collectif FNE Adour-Garonne*
- 14h15 **Présentation des bonnes pratiques de la gestion de l'eau du Bassin Adour-Garonne**
Aurore Carlot, chargée de mission eau FNE Midi-Pyrénées et animatrice du collectif FNE Adour-Garonne*
- 14h45 **Présentation de l'agriculture biologique**
Sabine Bonnot, agricultrice dans le Gers et présidente du GABB 32
- 15h45 **Visite de l'exploitation de M. Jack De Lozzo (agroforesterie et bio) à Noilhan (32)**
et présentation de l'agroforesterie par Arbre et Paysage 32

A qui cette journée est-elle destinée ?

Prioritairement destinée aux Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement afin de renforcer leur capacité d'intervention au sein des comités de pilotage des captages d'eau potable, la formation est également ouverte aux associations de consommateurs, groupements d'Agriculture Biologique, animateurs des COPIL, collectivités, chambres d'agriculture, services de l'Etat... et plus largement à toute structure concernée par les démarches « Captages Grenelle » sur le bassin Adour-Garonne, désireuse de participer aux échanges et débats.

* Collectif FNE Adour-Garonne : Collectif des associations de protection de la nature et de l'environnement œuvrant dans le domaine de l'eau sur le bassin Adour-Garonne et regroupant : FNE Midi-Pyrénées, la SEPANSO (Aquitaine), PCN (Poitou-Charentes), LNE (Limousin), la FRANE (Auvergne) et LRNE (Languedoc Roussillon). L'animation du collectif FNE Adour-Garonne est assurée par FNE Midi-Pyrénées.

Annexe 2 : Invitation à la journée du 12 octobre 2011, "Protection des captages d'eau potable : comment les associations peuvent-elles agir ?"

FNE Midi-Pyrénées,
en collaboration avec le collectif FNE Adour-Garonne*,
vous invite à une journée d'information et de formation

**Angoulême, mercredi 12 octobre 2011
de 13h30 à 18h**

Bâtiment LE NIL, salle B, 138 route de Bordeaux,
Angoulême — 20 min à pied de la gare

**Protection des captages d'eau potable :
comment les associations
peuvent-elles agir ?**

Merci de bien vouloir confirmer votre
présence **avant le 5 octobre**
auprès de Caroline CRETON :
c.creton@fne-midi-pyrenees.fr / 05 34 31 97 47



Programme prévisionnel :

- 13h30 Accueil et ouverture par Caroline Creton, FNE Midi-Pyrénées
- 14h00 **Contexte et enjeux de la protection des captages d'eau potable Grenelle sur le Bassin Adour-Garonne**
Laurent Verdie, Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 14h30 **Rôle des boisements sur les captages d'eau potable**
Alain Persuy, Centre Régional de Propriété Forestière
- 15h00 **Le programme Re-sources : retour d'expérience sur la démarche de reconquête de la qualité de la ressource en eau en Poitou-Charentes**
Aude Patry, Syndicat d'Harmonisation de l'Eau Potable (sous réserve)
- 15h30 **Quelle agriculture et quelles filières de production développer sur les zones de captage alliant débouchés économiques et préservation de la ressource ?**
un agriculteur participant au programme Re-sources (intervenant à confirmer)
- 16h00 **Comment les associations peuvent-elles agir : présentation du Guide APNE Captages Grenelle**
Aurore Carlot, France Nature Environnement
- 16h30 Echanges, questions, débats
- 

A qui cette journée est-elle destinée ?

Prioritairement destinée aux Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement afin de renforcer leur capacité d'intervention au sein des comités de pilotage des captages d'eau potable, la formation est également ouverte aux associations de consommateurs, groupements d'Agriculture Biologique, animateurs des COPIIL, collectivités, chambres d'agriculture, services de l'Etat... et plus largement à toute structure concernée par les démarches « Captages Grenelle » sur le bassin Adour-Garonne, désireuse de participer aux échanges et débats.

* Collectif FNE Adour-Garonne (anciennement Ass'Eau BAG) : Collectif des associations de protection de la nature et de l'environnement œuvrant dans le domaine de l'eau sur le bassin Adour-Garonne et regroupant : FNE Midi-Pyrénées, la SEPANSO (Aquitaine), PCN (Poitou-Charentes), LNE (Limousin), la FRANE (Auvergne) et LRNE (Languedoc-Roussillon). L'animation du collectif FNE Adour-Garonne est assurée par FNE Midi-Pyrénées.

Annexe 3 : Liste des représentants APNE (membres de FNE) et de l'agriculture biologique dans les Copil des captages Grenelle Adour-Garonne, au 11/10/2012.

Représentant/asso	Captage(s)	Invité au(x) Copil ?	Présent au(x) Copil ?
Simon CHARBONNEAU SEPANSO 24	Puits du Latier, Puits des coutures, Les 4 Fontaines et Puits la Prade (24)	Non	-
Nicole JUYOUX SEPANSO 64	Bordes (64)	Non	-
Rémy MARTIN FNE Midi-Pyrénées	Capblanc 1 et 2 et La Bourdasse (31)	Oui pour La Bourdasse	Non mais présence de Nature Comminges pour La Bourdasse
Magali LAPORTE Erables 31	Capblanc 1 et 2 et La Bourdasse (31)	Oui	Oui
Martine DELMAS Amis de la Terre 32	Forage « Fontaine Sainte » Etang (32)	Oui puis non	Oui puis plus invitée
Sabine BONNOT GABB 32	Forage « Fontaine Sainte » Etang (32)	Oui	Oui
Jean-Claude KANDEL GADEL	Source Lenclo, Parnac et Beyne (46)	Oui	Pas toujours
Didier NOUGE FNE 65	Puits d'Oursbellille (65)	Oui puis non	Oui puis plus invité
Sabine MARTIN FNE 82	Couron, Tordre et Gimone (82)	Oui	Oui
Maxime BLANCHET Charente Nature	La Fosse Tidet (16)	Oui	Oui, alternance avec Jacques Brie
Alain BOUSSARIE Charente Nature	La Davidie (16)	Oui	Oui, oui alternance avec Jacques Brie
Michel DAUDE Nature Environnement 17	Canal de l'Unima Sud-Charente et Coulonge-sur-Charente (17)	Non	-
Elisabeth ARNAULD SEPANSO 33	Château d'eau F, La roche P, Le Bouil de Chambon et F (17)	Oui	Va l'être

Annexe 4 : Questionnaire pour enquête auprès des représentants dans les Copil.

Étapes	État d'avancement, Freins, difficultés rencontrées
Délimitation de l'AAC	
Diagnostic : Identification des pressions et problématiques	
Acteurs présents (invités) ? Leurs discours ? Les relations entre acteurs ?	
Concertation : écoute, prise de parole, jeu d'acteurs	
Mise en place d'une ZSCE ?	
Plan d'actions : - Quel plan d'actions ? - Actions pérennes ? - Plan d'actions ambitieux ? - Mesures préventives ou curatives ?	
Résultats : - Satisfaisants ? - Investissements suffisants ?	

- Quels sont les principaux problèmes rencontrés ? Quels sont les freins au bon déroulement du plan d'actions ?
- La dynamique du site (motivation, présence des acteurs et avancement) est-elle bonne ?
- Dans un rapport de l'ONEMA, le principal facteur de réussite est la capacité à mobiliser tous les acteurs autour d'un plan d'actions. Qu'en pensez-vous ? Comment mobiliser tous les acteurs ?
- Quels sont vos besoins ? Vos attentes ? Vos remarques ?
- Les formations/informations reçues sont suffisantes ?
- Avez-vous des conseils à donner pour aider à la gestion d'autres sites ?